COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 Juin 2014

Date de la convocation 13 Juin 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais – CLERMONT L'HERAULT
PRÉSENTS : **M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance** **ASPIRAN :** Mme REVERTE Françoise, **BRIGNAC :** M.JURQUET Henri, **CABRIERES :** M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, **CANET :** Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, **CEYRAS :** Mme BARRE Berthe, **CLERMONT L'HERAULT :** M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, , Mme OLLIE Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, Mme PASSIEUX Marie **FONTES :** M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, **LACOSTE :** M.VENTRE Philippe, **LIEURAN CABRIERES :** M.BLANQUER Alain, **MERIFONS :** M.VIALA Daniel, **NEBIAN :** M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, **OCTON :** M.COSTE Bernard, **PAULHAN :** M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, **PERET :**M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, **SAINT FELIX DE LODEZ :** M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, **SALASC :** M.COSTES Jean, **USCLAS D'HERAULT :** M.RIGAUD Christian, **VALMASCLE :** M.VALENTINI Gérald,		***PROCURATIONS :*** M. BERNARDI à Mme REVERTE Françoise, M.REVEL Claude à M.VIALA Daniel M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme ROBERT Laure à M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela,

Objet : Convention de mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ à la commune de Paulhan.

Monsieur BARDEAU informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, actuellement animateur au centre de loisirs de Nébian aux conditions suivantes :

Monsieur Philippe DUEZ est mis à disposition de la commune de Paulhan à hauteur de 9h30 par semaine pour la période du 7 Juillet 2014 au 08 Août 2014 afin d'assurer des animations à destination des adolescents.

A compter du 3 septembre 2014 et jusqu'au 3 Juillet 2015, Monsieur DUEZ sera mis à disposition de la commune de Paulhan sur la base de 15 heures hebdomadaires réparties comme suit : lundi après-midi, mardi et jeudi toute la journée. Il interviendra au sein du groupe scolaire « Arc en Ciel » en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Monsieur BARDEAU précise que le cadre d'intervention de cet agent, son rôle, celui des enseignants ainsi que les conditions de sécurité et de responsabilité feront l'objet d'une convention spécifique entre l'inspection académique, l'agent et l'école.

Il ajoute que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à la rémunération de Monsieur Philippe DUEZ dans le cadre de sa mise à disposition sera remboursé par la Commune de Paulhan à la Communauté de Communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de PAULHAN pour la mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140701-2014-06-25-35-DE
Date de télétransmission : 04/07/2014
Date de réception préfecture : 04/07/2014